

V. LE DEUXIEME CYCLE

MASTER EN THÉOLOGIE RECHERCHES et PROFESSIONNEL

DIRECTEUR :
R. BERGEY

La durée du Master de recherches ou du Master professionnel est de deux ans (Master 1 et 2).
Pour obtenir le diplôme Master de recherches ou Master professionnel, l'étudiant doit obtenir 120 crédits, soit 60 chaque année pour valider le cursus global.

A. BUT

Le programme du Master répond à un double objectif :

1. Pendant la première année commune

Il élargit et approfondit les matières théologiques de la Licence, aide à en faire la synthèse et les traduit dans l'actualité contemporaine.

2. En seconde année

- Le Master professionnel met l'étudiant dans des situations concrètes de pastorale (stages)

- Le Master de recherches permet un travail de recherche rigoureux et personnel dans un domaine théologique précis

B. CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire de la Licence en théologie ou d'un diplôme théologique reconnu équivalent par le Conseil des professeurs, avec une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20

Date limite des demandes d'inscriptions : le 26 septembre.

Chaque candidature doit être acceptée par le Conseil des professeurs.

C. DURÉE ET MODALITÉS ADMINISTRATIVES

MASTER sur place ou a distance

Durée de la validité de l'inscription : cinq semestres (soutenance incluse)

Droits d'inscription : quatre semestres (à payer au début de chaque année académique)

D. PRESENCE

Le programme régulier de Master exige la présence de l'étudiant sur place. Ce n'est que par dérogation, accordée par le Conseil des Professeurs, que l'étudiant peut être autorisé à suivre le programme à distance.

Dans ce cas ses obligations de présence sur place sont les suivantes :

L'étudiant à distance vient à Aix pour le début des cours de Master pour établir son programme,

Sa présence est requise pour le Carrefour Théologique.

L'étudiant à distance valide, normalement, tous les composants du Master 1.

E. PROGRAMME DE RATTRAPAGE DE MÉMOIRE

Un étudiant de Maîtrise/Master dont la validité de l'inscription a expiré (ancien ou nouveau régime) et qui a validé l'ensemble des travaux dans le cadre de la Maîtrise/Master mais n'a pas achevé son Mémoire de Maîtrise/Master peut être réinscrit pour achever son cursus.

F. MASTER I – 2011-2012

Le programme de Master 1 est un tutorat personnalisé pour répondre aux projets de ministère et aux besoins en formation des étudiants.

Les étudiants issus de la FJC ou d'une autre Faculté agréée, choisiront trois domaines de recherche parmi les sept disciplines enseignées : AT, NT, Théologie systématique, Apologétique, Ethique, Théologie pratique (obligatoire pour ceux qui comptent opter pour le Master pro) et Histoire.

Pendant le premier semestre, dans les trois disciplines choisies, les étudiants suivront, sous la direction des professeurs, trois travaux de lectures de 500 pages maximum chacun et rédigeront trois dissertations de 10-15 pages chacune (chaque discipline 11 crédits). Une de ces dissertations sera présentée lors d'un séminaire

qui aura lieu au début du deuxième semestre auquel participeront tous les étudiants et les professeurs des disciplines concernées. Si plusieurs étudiants choisissent la même discipline, des séminaires dans cette matière peuvent éventuellement être organisés par le professeur. 33 (=11 x 3) crédits.

Une des matières choisies constituera le domaine de spécialisation pour les étudiants qui souhaitent passer en Master 2 recherches. Au second semestre ils rédigeront un Mémoire (30 pages) dans ce domaine.

20 crédits

Les étudiants suivront un cours d'anglais théologique. 5 crédits.

Ils assisteront aux rencontres suivantes : Journée interdisciplinaire, Carrefour théologique, Journée théologique avec le Studium de Notre Dame de Vie. 2 crédits.

Les étudiants venant d'autres institutions effectueront une mise à niveau théologique en suivant les cours du premier semestre de la troisième année de Licence (sur place et à distance). Pour passer en deuxième semestre du Master, ils doivent valider ces cours par l'obtention de la moyenne minimum de 12/20.

33 crédits.

Au second semestre ils se consacreront à la rédaction du Mémoire portant sur un domaine enseigné au premier semestre. 20 crédits

Résumé

3 domaines de recherche (dissertations, travaux dirigés, séminaires éventuels) ou cours de 3ème année licence – 33 crédits

Anglais théologique – 5 crédits

Journées spéciales indiquées ci-dessus – 2 crédits

Mémoire de M1 – 20 crédits

G. MASTER 2 DE RECHERCHES

Pour être admis en Master 2 de recherches l'étudiant doit avoir validé le cursus du Master 1 ou l'équivalent ayant obtenu la note globale de 13 ou supérieur.

PROGRAMME

1) L'assistance active aux quatre séminaires annuels est obligatoire pour l'ensemble des étudiants inscrit en Master de recherches jusqu'à l'obtention du diplôme.

2) Recherches dirigées

- deux domaines de lecture différents (plus ou moins 1500 pages par discipline) ;

- un troisième domaine relatif à la théologie réformée fondamentale pour ceux qui n'ont pas fait la licence à Aix - ces recherches sont validées par un examen oral;

3) Dissertations

- deux dissertations d'une trentaine de pages chacune en deux matières différentes dont l'une peut constituer un dossier de thèse ou un chapitre d'une future thèse de Doctorat;

4) Exposé lors d'un séminaire

- un exposé envoyé par écrit à l'avance à chaque participant du séminaire et présenté en présence du professeur de la matière concernée.

5) Un contrat études doit être établi avec le directeur du programme au début de l'année d'inscription.

6) Une note globale est établi pour valider ces travaux

MÉMOIRE DE MASTER 2

1. Le Mémoire doit rendre service à la pensée et à la vie de l'Église et permettre à l'étudiant de montrer qu'il est capable d'effectuer une recherche théologique de qualité. Le sujet doit être discuté et approuvé par le professeur de la discipline, normalement pressenti comme directeur du Mémoire. Le choix du sujet se fera en principe en fonction de thématique proposée par le professeur. Le sujet du Mémoire doit être approuvé par le Conseil des professeurs.

2. Le texte du Mémoire doit comporter 60 pages environ dactylographiées (1,5 interligne) présentées selon les indications fournies (cf. documents spéciaux). Il est rédigé en bon français. Avant la rédaction définitive, l'étudiant doit soumettre son texte, au besoin chapitre par chapitre, au directeur de Mémoire, qui fait des remarques et indique les corrections à faire. Ce Mémoire est validé par une soutenance.

DEPOT DU SUJET

En mai et juin de la première année du Master

L'étudiant en 4e année peut solliciter un entretien auprès du professeur qu'il a pressenti comme directeur

de Mémoire pour discuter du dépôt préliminaire du sujet, afin de pouvoir le présenter au Conseil des professeurs avant la fin de l'année académique.

Deuxième lundi qui suit la rentrée du Master 2

Dépôt ou confirmation du sujet de Mémoire auprès du Conseil des professeurs.

Lorsque le sujet de Mémoire est accepté ou confirmé par le Conseil des professeurs, ce dernier désigne le directeur de Mémoire qui convoque l'étudiant pour un premier rendez-vous.

Le rôle du directeur de Mémoire

Le directeur de Mémoire est un des professeurs de la Faculté désigné par le Conseil des professeurs. Il suit la préparation et l'élaboration du Mémoire. Lorsque le Mémoire est terminé, un deuxième professeur, désigné par le Conseil des professeurs garantit avec le directeur de Mémoire le niveau universitaire acceptable du travail de l'étudiant ; le Conseil des professeurs signifie ensuite son accord. Le directeur de Mémoire ne peut refuser un Mémoire qu'après consultation du Conseil des professeurs.

Le directeur de Mémoire ne peut refuser un Mémoire qu'après consultation du Conseil des professeurs. En accord avec le Conseil des professeurs, il fixe la composition du jury, dont il fait partie ; il organise avec l'étudiant la soutenance publique. Dans le cas où le cursus et/ou le calendrier ne sont pas respectés, des sanctions (non-validation ou désinscription) seront appliquées.

LA SOUTENANCE

1. LE JURY

Le jury est composé en principe de deux membres : le directeur de Mémoire, un deuxième professeur de la Faculté ou/et éventuellement un examinateur externe. Le président du jury est normalement le directeur du Mémoire.

2. LA REMISE DU MÉMOIRE

Une fois dactylographié et accepté par le Conseil des professeurs, le Mémoire doit être remis aux membres du jury et à la bibliothèque au moins trois semaines avant la date de la soutenance.

Le Mémoire est tiré en cinq exemplaires (dont deux sont remis à la bibliothèque de la Faculté).

3. LA DATE ET LE DÉROULEMENT

La soutenance est publique ; sa date est affichée au moins une semaine à l'avance par le secrétariat. Cette date doit être fixée avant la fin de l'année académique qui suit l'inscription ou, au plus tard, au cours du premier semestre de l'année universitaire suivante.

La soutenance (1h. 30 environ) se déroule de la façon suivante :

- a) le Président du jury introduit la soutenance par une lecture biblique et une prière;
- b) l'étudiant présente son travail pendant dix à quinze minutes;
- c) les membres du jury interviennent; d) le jury délibère et accorde ou non une mention.

4. L'ÉVALUATION ET LA MENTION FINALE

L'appréciation du jury tient compte de trois éléments :

- a) la valeur intrinsèque du travail;
- b) les qualités de rédaction et de présentation scientifique;
- c) la manière dont l'étudiant présente et défend son travail lors de sa soutenance.

Le Mémoire ne peut être soutenu avant la validation des tous les autres composants.

La mention finale figurant sur le diplôme de Master est attribuée sur la base de la moyenne globale des examens (à laquelle est donnée un coefficient 1) et la note de la soutenance du Mémoire (à laquelle est donnée un coefficient 2).

L'échelle de la notation est la suivante :

10-11,99 : Satisfaisant

12-13,99 : Assez bien

14-15,99 : Bien

16-17,99 : Très bien

18 : Excellent

Pour obtenir les 60 crédits requis pour le Master 2, il est nécessaire que chacun des éléments mentionnés soit validé par une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Validation globale du Master de recherches

Pour obtenir les 120 crédits requis pour le Master de recherches, chacun des composants mentionnés ci-dessus doit être validé, ceci par une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

H. MASTER 2 PROFESSIONNEL

Le Master 2 Professionnel est un cursus d'une année académique qui comprend un stage de professionnalisation et qui correspond à 60 crédits.

BUT

Offrir à l'étudiant, dans le cadre d'un partenariat avec une Eglise, une Union d'Eglises (CDM) ou une œuvre, un approfondissement théologique ancré dans la pratique d'un ministère ecclésial.

CONDITIONS D'ADMISSION

Il faut avoir validé la 1^{ère} année de Master ou équivalent (à la FJC : Master 1 : programme commun entre Master Professionnel et Master de Recherches), dans le cadre des partenariats établis par la FJC. Le contrat de stage doit être avalisé par le Conseil des professeurs.

NB : La recherche d'une place de stage est du ressort de l'étudiant.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

1^{er} octobre.

Attention : au 1^{er} octobre, le partenariat FJC – organisme extérieur doit être établi. Cela signifie que les contacts et démarches doivent être entrepris par l'étudiant plusieurs mois auparavant.

REGLEMENTS RELATIFS AUX STAGES

1. le lieu de stage doit être en France, sauf dérogation préalable accordée par le CP
2. l'étudiant fera des démarches pour trouver un stage au plus tard pendant le second semestre du Master 1. il aura un entretien avec le directeur de la filière professionnelle pour discuter de son projet
3. dès que les démarches auprès du directeur de stage pressenti aboutissent à un accord de principe, l'étudiant soumettra un projet définitif au CP.
4. le CP ne peut pas avaliser un stage sans que le projet soit présente en bonne et due forme précisant les éléments suivants : lieu, directeur, descriptif du stage et finalités
5. le projet de stage est soumis à l'approbation du CP
6. une convention de stage triangulaire est signée : entre l'organisme où le stage sera effectué, le stagiaire et la FJC
7. la rédaction d'un rapport de stage se fait en relation avec le professeur dont la spécialité est le plus en adéquation avec la problématique du rapport.

LE PROGRAMME

1. un stage
2. un Mémoire de stage : le stage + Mémoire totalisant 50 crédits
3. deux séminaires théologiques totalisant 5 crédits (10 au total)

1. Le stage

Il est d'une durée de 7 mois minimum. Le stage peut se faire soit en paroisse, soit dans le cadre d'un ministère spécialisé (par exemple aumônerie) ou éventuellement dans une œuvre chrétienne. Les conditions pratiques du stage doivent être acceptées par les trois partenaires que sont : l'Eglise ou œuvre concernée, la FJC, l'étudiant.

2. Le Mémoire de stage

Avant la fin du mois de décembre de l'année du stage, l'étudiant prend contact avec un professeur pour diriger la réflexion théologique du rapport de stage, avec une suggestion de sujet.

Le Mémoire de stage comporte deux parties

- la première est une présentation et une analyse de l'ensemble des activités effectuées durant le stage,
- la seconde est une réflexion théologique menée sur un thème précis en lien avec une facette particulière du stage. Le thème de cette seconde partie doit être défini en consultation avec un membre du Conseil des professeurs qui sera le directeur du Mémoire de stage.

Le Mémoire de stage fait environ 60p. (1/3 consacré à la 1^{ère} partie et 2/3 à la seconde). Il comporte une bibliographie et montre une problématisation théorique par rapport à un problème pratique.

3. Les deux séminaires théologiques

L'étudiant choisit deux séminaires proposés dans le cursus de Master 2 Recherches.

NB. le Carrefour théologique, le colloque universitaire ou la journée interdisciplinaire peuvent être choisis comme séminaires dans le cadre du Master 2 Professionnel.

Ces séminaires se valident par la présence de l'étudiant.

LA SOUTENANCE DU MEMOIRE DE STAGE

Le Master 2 Professionnel est obtenu lorsque l'ensemble des trois composants sont validés (stage, rapport avec soutenance, séminaires).

Le rapport de stage fait l'objet d'une présentation orale par l'étudiant à laquelle assiste deux membres du CP et le directeur de stage (qui est le membre extérieur du jury). Si le directeur est dans l'impossibilité d'assister, il soumet un rapport de stage (qui sera lu pendant la soutenance et pris en compte pour l'établissement de la mention) au moins deux semaines avant la soutenance.

La soutenance a lieu avant le 1^{er} juillet de l'année de M 2

La mention est établie à la fin de la soutenance en prenant en considération la qualité du stage accompli, de la réflexion théologique du Mémoire et de la soutenance

les mentions sont :

10-12 passable

12-14 bien

15-17 très bien